

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

No. R-3879-2014

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO, société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après «Gaz Métro»),

AFFIDAVIT

(ART. 29 DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je soussigné, **BRUNO GOBEIL**, faisant affaires au 50 rue Ste-Catherine Ouest, bureau 420, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit:

1. Je suis consultant principal pour la firme Dunsky expertise en énergie;
2. J'ai connaissance et j'atteste la véracité des faits qui sont allégués dans les pièces suivantes :

| Cote Gaz Métro | Cote Régie | Questions DDR |
|---------------------------|------------|------------------------------------|
| GAZ MÉTRO-110, Document 3 | B-0502 | |
| GAZ MÉTRO-115, Document 3 | B-0569 | 6.2 à 6.8 |
| GAZ MÉTRO-115, Document 7 | B-0578 | 3.1, 3.3, 4.3, 5.1, 6.1 à 6.3 |
| GAZ MÉTRO-115, Document 8 | B-0546 | 4-24.a), 4-25.a), 4-27.a), 4-28.a) |

ET J'AI SIGNÉ

(s) Bruno Gobeil

BRUNO GOBEIL

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 31^e jour d'août 2015

(s) Ninon Viel, 203406

Commissaire à l'assermentation pour
tous les districts judiciaires du Québec